

MOT DU RELAIS

« Bonjour,

Dans ce nouveau numéro vous retrouverez le calendrier des animations et des ateliers parents enfants pour la période de mars et avril.

Avec l'arrivée du printemps nous reprenons notre collaboration avec Virginie BUFFET.

« La p'tite Ferme des Montets a été créée par Virginie Buffet en septembre 2017. Sa principale activité est la médiation par les animaux et la découverte des animaux. Elle est située en Haute-Savoie près d'Annecy. »

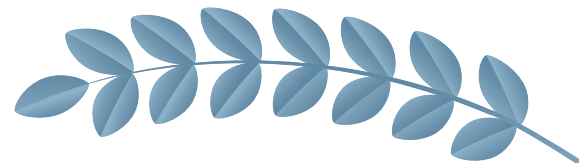
Virginie se déplace au Relais avec des lapins et des cochons d'inde, aux beaux jours elle pourrait également venir accompagnée de son âne.


Vous êtes nombreuses à montrer votre intérêt pour la formation « Parler avec un mot et un signe », aussi nous vous proposons une nouvelle session (niveau 1) dont vous trouverez les dates ci-après.

Nous profitons de cette lettre d'information pour vous partager une information de partenaire concernant l'acquisition des congés pendant un arrêt maladie.

Bonne lecture ! »

ATELIERS PARENTS / ENFANTS



 Les ateliers pour les enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s).

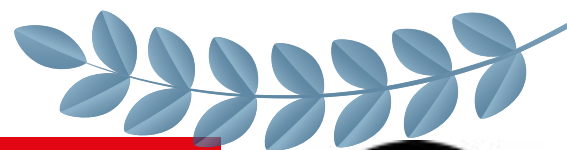
 Accueil entre 09h30 et 11h15 dans les locaux du Relais à Vallières

Les places aux ateliers sont comptées
Faites-nous part de toute absence afin que d'autres parents en bénéficient



Mercredi	
Mars	Avril
13-20-27	03-10
↳ Médiation animale	

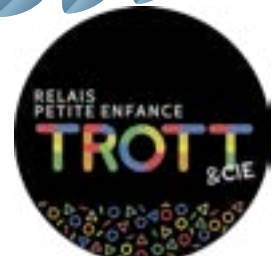
PLUS D'INFOS



Nous remercions chaque assistant maternel de remettre un exemplaire de cette lettre d'information à chacun de ses parents employeurs.

Vous pouvez télécharger le Trott'Infos sur : rumilly-terredesavoie.fr

04 50 66 54 76



INFORMATION PARTENAIRE

-Acquisition de congés

Il est désormais possible d'acquiescer des congés payés pendant un arrêt maladie (extrait du site service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16756>)

« Afin de se mettre en conformité avec le droit de l'Union européenne (UE), la Cour de cassation a rendu le 13 septembre 2023 plusieurs arrêts dans lesquels elle améliore les droits des salariés aux congés payés. Elle permet notamment l'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

Jusqu'à présent, en vertu de la loi, il n'était pas possible d'acquiescer des jours de congés payés durant un arrêt de travail. Cette disposition du Code du travail a été jugée contraire au droit de l'Union européenne par la Cour de cassation. Elle se base sur l'article 31 paragraphe 2 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et sur l'article 7 de la Directive 2003/88.

La Cour considère désormais que les arrêts maladie constituent des périodes de travail effectif déterminant la durée du congé au même titre que les congés maternité ou les congés payés par exemple.

Ainsi, le salarié en arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel est en droit d'acquiescer des congés payés comme s'il travaillait. De plus, la Cour se conforme aussi au droit de l'UE dans 2 autres arrêts et pose :

- qu'en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, le salarié doit continuer d'acquiescer des congés pendant l'intégralité de son arrêt de travail. Le calcul des droits à congé payé ne sera donc plus limité à la première année de l'arrêt de travail ;
- que la prescription du droit à congé payé ne débute que si l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer ce droit. »

FORMATIONS POUR L'ANNÉE 2024

VALLIÈRES-SUR-FIER

PARLER AVEC UN MOT ET UN SIGNE – NIVEAU 1

« Tout public désireux acquiescer des techniques de communication gestuelle associée à la parole pour mieux communiquer avec l'enfant accueilli. »

Durée de la formation 3 jours / 21h

Samedi

Mai

04

Samedi

Juin

01

Samedi

Juin

22

(Les formations se dérouleront dans les locaux du Relais à Vallières-Sur-Fier. Merci de confirmer votre participation auprès du Relais - 04 50 66 54 76)

CALENDRIER DES ANIMATIONS COLLECTIVES

RESERVE AUX ASSISTANTS MATERNELS ET AUX GARDES D'ENFANTS A DOMICILE

Les places aux ateliers sont comptées

Faites-nous part de toute absence afin que d'autres professionnels en bénéficient

Horaires animations

Vallières-sur-Fier

9h30-11h15

Horaires bibliothèques et médiathèque

9h30-10h15

Horaire de la motricité

9h30-10h30

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT PAR TELEPHONE À PARTIR DU LUNDI 04 MARS À PARTIR DE 13H30

Les inscriptions par mail ou laissées sur le répondeur ne seront pas prises en compte

Mars

JEUDI 07 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Vendredi 08 MOTRICITÉ Rumilly
Vendredi 08 Médiathèque Rumilly

Lundi 11 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Mardi 12 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Jeudi 14 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Vendredi 15 MOTRICITÉ Rumilly

Lundi 18 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Mardi 19 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Jeudi 21 MÉDIATION animale Vallières-sur-Fier
Vendredi 22 MOTRICITÉ Rumilly

Lundi 25 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Mardi 26 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Jeudi 28 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Vendredi 29 MOTRICITÉ Rumilly

Avril

Mardi 02 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Jeudi 04 MÉDIATION animale Vallières-sur-Fier
Jeudi 04 BIBLIOTHÈQUE Hauteville-sur-Fier
Vendredi 05 MOTRICITÉ Rumilly

Lundi 08 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Mardi 09 ANIMATION Vallières-sur-Fier
Jeudi 11 MÉDIATION animale Vallières-sur-Fier
Vendredi 12 MOTRICITÉ Rumilly
Vendredi 12 MÉDIATHÈQUE Rumilly

Vendredi 19 MOTRICITÉ Rumilly (vacances)

